


**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE BOULEVARD RIDEAU
(QUARTIER DE MONTBEILLARD)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 26 juillet 2021** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **Les jardins Tomates & Camomille s.e.n.c. relativement à la propriété située sur le boulevard Rideau** (lots 4 976 634, 5 794 397 et 5 794 401 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la construction projetée de bâtiments accessoires (serres) ayant pour effet d'augmenter à cinq (5) le nombre de bâtiments accessoires (serres) en forme de dôme au lieu du maximum de deux (2) autorisé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la construction de nouveaux bâtiments accessoires (serres) en forme de dôme, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25^e jour de juin 2021



Angèle Tousignant, greffière